

## Defendeur, intime, appelant etc..

## Par jibi7, le 04/05/2015 à 17:18

Hello

Pour aider à y voir clair une personne confrontée a une procedure d'appel aux irregularités semblant nombreuses..je bute sur les questions de savoir

si un juge unique peut juger valablement en appel (procédure de référé et procedure civile) et sinon dans quels cas ?

S'il a déjà eut à voir du dossier précédemment peut il prendre des décisions contraires à celles déjà prises ?

..et enfin

qui du demandeur[smile31] ou de l'intimé[smile7] a la parole en dernier pour répliquer par écrit et à l'audience ? que se passe t il en cas de demandeur intimé ???

à défaut où trouver des réponses à ces "cuisines" & charabia procédurales ?[smile4]

merci de vos éclairages!

Par moisse, le 04/05/2015 à 17:49

Code de procédure civile Code de l'organisation judiciaire